

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP_20230227** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **28/08/2023**
Objet : **AVENANT 2 MARCHE 22.020 GOE CUISINE ET REFECTOIRE FERRY**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **28/08/2023** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d_cision 0227 relative _ l_ avneant 2 march_ 22.020.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20230828-DCP_20230227-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **28/08/2023**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0227

Objet : Avenant n°2 au marché 22.020 relatif au Gros Œuvre Etendu dans le cadre du Marché de travaux pour le projet de restructuration et extension de la cuisine et du réfectoire pour l'école primaire Jules Ferry de TOURCOING.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu le code de la Commande Publique ; et notamment ses articles L2194-1, R2194-2, et R2194-8;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Considérant que le marché n°22.020 ayant pour objet le gros œuvre étendu dans le cadre du marché de travaux pour le projet de restructuration et extension de la cuisine et du réfectoire pour l'école primaire Jules Ferry de TOURCOING a été notifié à la société MAZZOLINI le 09 mai 2022 pour un montant initial de 309 746,88 € HT ;

Considérant la nécessité de procéder à des prestations supplémentaires, nécessaires et de faible montant pour la continuité des travaux ;

Considérant les devis du titulaire n°22.02.34B d'un montant de 4 581,39 euros HT et n°22.04.34C d'un montant de 1 733,64 euros HT.

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure l'avenant n°2 au marché n°22.020 avec la société MAZZOLINI SIS au 72 rue Emile ZOLA à FRESNES SUR ESCAUT (59 970) et dont le SIRET est le 678 800 285 00010 pour un montant total de 6 315,03€ HT.

Article 2: Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **2 8 AOUT 2023**



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le : **2 8 AOUT 2023**